

La première vague quittera Ouagadougou le 10 avril prochain

Le jeudi 15 février 1996, la Commission nationale d'organisation du pèlerinage à La Mecque (CNOPM), a fait un point de presse sur les préparatifs du voyage aux lieux Saints de l'Islam. La Commission est présidée par le ministre de l'Administration territoriale M. Yéro Boly.

L'entretien a porté sur un certain nombre de points tels que l'état des travaux de la CNOPM, les inscriptions, le transport, l'assistance médicale aux pèlerins. Mais auparavant, la Commission a remercié la presse pour son travail d'information et de sensibilisation du public et les communautés religieuses pour leur coopération.

La Commission a avancé le chiffre de 450 inscrits jusque-là au niveau national, dont une centaine avec passeport. Ce chiffre peu élevé est dû selon le ministre Yéro Boly au fait que beaucoup se préparent secrètement au pèlerinage, ne s'inscrivent qu'à la dernière minute. Il ressort du point de presse que les Burkinabè de l'extérieur qui veulent bénéficier du passeport spécial doivent nécessairement revenir au pays pour le départ, ledit document n'étant valable qu'au départ du Burkina. Signalons que la possibilité est offerte aux pèlerins de s'adresser aux services de l'Administration territoriale et de la santé dans leurs provinces, pour les passeports et les vaccinations.

Pour transporter les pèlerins, la Commission a retenu la compagnie Air Afrique, qui aurait offert les meilleures garanties. Quant au coût du pèlerinage, il a été estimé à titre indicatif à 1 121 662 F CFA minimum pour un adulte, et à 68 700 F de la même monnaie pour un bébé. Se référant à sa propre expérience du pèlerinage, El Hadj Lacina Traoré conseille aux pèlerins de prévoir autant d'argent que possible pour faire face à des imprévus éventuels. Pour éviter l'encombrement aux aéroports, les voyageurs seront rassemblés à Ouaga et Bobo à des endroits déterminés, où ils feront leurs aux revoirs aux accompagnateurs et de là, ils seront conduits aux aéroports. Les passagers de Ouagadougou seront regroupés à la maison du Peuple, tandis que pour ceux de Bobo, le lieu est encore à déterminer. La Commission d'organisation assure aux pèlerins qu'ils n'auront plus de problèmes d'enlèvement des

bagages et des marchandises au retour. Poids autorisé au retour, 40 kg contre 20 à l'aller. Les frêts obéiront aux conditions habituelles d'enlèvement, même si les excédents de bagages seront transportés à prix réduits. Pour faciliter la tâche aux fidèles, des comptes sont ouverts au Trésor, à la BICIA-B, et à la BIB, où les pèlerins peuvent verser les frais de voyage, aux sièges de ces banques comme au niveau de leurs agences en provinces. Les numéros des comptes sont : BICIA-B : compte n° 90530619700193 ; BIB compte n° 4236280698 C.

Comme autres mesures prises pour faciliter le pèlerinage, il y a l'envoi prochain de missions dans les régions fortement islamisées. (Sahel, Houet) en appui aux sous commissions provinciales, le renforcement possible de l'assistance médicale, l'établissement de fiches individuelles de santé, avec pour corollaire, la constitution de stocks suffisants de médicaments. Des badges pourraient également être confectionnés pour permettre de repérer éventuellement les pèlerins en difficultés. En outre, la BCEAO et l'ambassade du Burkina seront associées aux préparatifs. Tout sera fin prêt d'ici le Ramadan, a assuré le président de la Commission d'organisation. La première vague de pèlerins quittera Ouaga les 10 et 11 avril, et Bobo le 11 du même mois: Ils seront de retour un mois plus tard.

La Commission ne s'occupant pas de la cuisine des pèlerins, elle informe les femmes qui se rendent aux lieux Saints pour vendre de la nourriture qu'elle peuvent continuer à le faire dans les conditions habituelles.

Avec la prise en charge de l'organisation du pèlerinage par l'Etat, les pèlerins ne souffriront donc plus de ses mille et une difficultés.

Ahi-Assane ROUAMBA
(Stagiaire)